

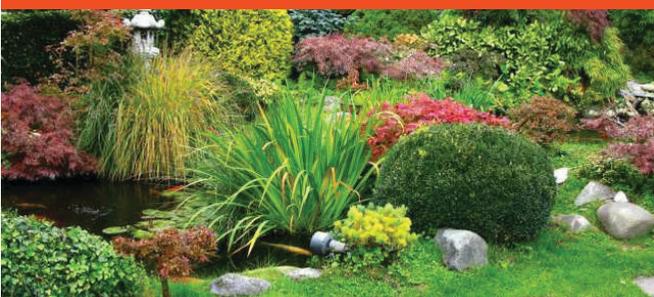
VOTRE CFPPA

Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

A Valabre le centre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

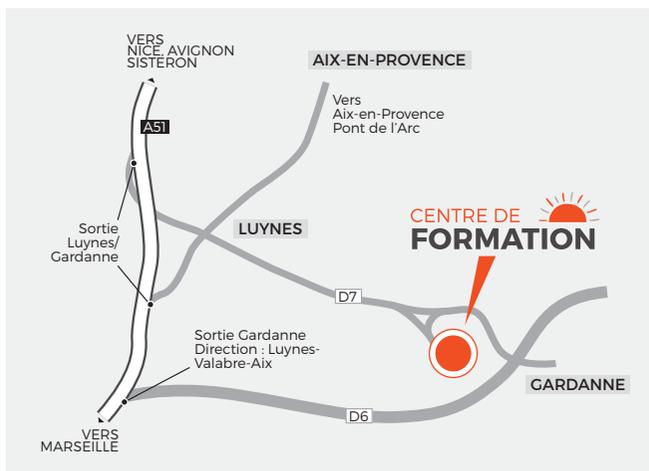
Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



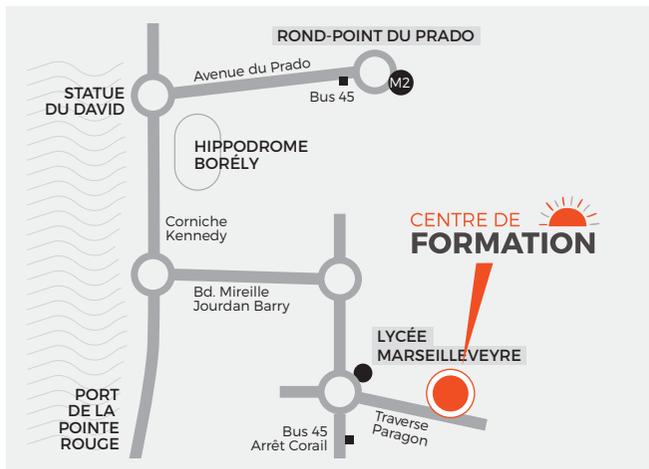
+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation



CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



CFPPA - MARSEILLE

89 Traverse Parangon - CS 30042 - 13272 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr

campusnatureprovence.com

Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION
AGRICOLE

AIX-VALABRE
MARSEILLE

MÉTIERS VERTS



Brevet Professionnel

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION EN APPRENTISSAGE

campusnatureprovence.com

UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

UNITÉS CAPITALISABLES SUR 800 H

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des ouvriers hautement qualifiés capables de :

- Organiser et assurer le suivi de son travail,
- Encadrer une petite équipe,
- Assurer les travaux d'aménagement et d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin,
- Utiliser le matériel spécifique et assurer sa maintenance,
- Communiquer au sein de l'entreprise et avec la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 30 ans.
- Etre titulaire d'un CAP ou d'un BPA ou niveau 1ère ou terminale.
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale.
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

POURSUITE D'ÉTUDE ET DÉBOUCHÉS

Emploi d'ouvrier hautement qualifié ou de chef d'équipe qui sera l'intermédiaire entre le chef d'entreprise et les ouvriers. Il peut intervenir dans le secteur privé ou secteur public en réalisant les travaux d'aménagement ou d'entretien, notamment l'aménagement de terrains de sport, de la maçonnerie paysagère, l'arrosage automatique, la conduite d'engins et d'autres activités spécifiques.

Après plusieurs années d'expériences, il peut créer sa propre entreprise.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans.

400 heures de formation par an (11 semaines en centre).

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

Niveau de formation : diplôme d'état de niveau IV

- ▶ Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- ▶ Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers
- ▶ Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- ▶ Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- ▶ Communiquer dans une situation professionnelle
- ▶ Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
- ▶ Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- ▶ Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise
- ▶ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- ▶ Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères
- ▶ Taille et protection phytosanitaire du verger et de l'olivieraie
- ▶ Jardin éphémère évènementiel

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI, AIDE NON DÉDUITE

| Age de l'Apprenti | 1ère Année | 2ème Année |
|--------------------|---|---------------|
| 16 à 17 ans | 27 % 411€ | 39 % 593 € |
| Entre 18 et 20 ans | 43 % 654 € | 51 % 775 € |
| 21 à 25 ans | 53 % 806 € | 61 % 928 € |
| Plus de 26 ans | Salaire le plus élevé, entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage | |

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2019 : 1521,22 € brut

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- ✓ Suivi individualisé, aide personnalisée
- ✓ Bonne intégration dans l'emploi
- ✓ Compétences très recherchées par les entreprises
- ✓ Capacités d'autonomie, esprit d'initiative

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

VALABRE

Tél : **04 42 65 78 68** - nathalie.sanchez@educagri.fr

MARSEILLE

Tél : **04 91 16 78 50** - rims.skapaite@educagri.fr